

# MARTIAL SPIRIT

## Conditions contractuelles

**Applicables aux inscriptions adultes et mineurs**

### 1. ACTIVITÉS PROPOSÉES ET VIE ASSOCIATIVE

Le membre s'engage à respecter le règlement interne ainsi que les consignes des coachs et des responsables de Martial Spirit.

Martial Spirit est un lieu fondé sur le respect, la discipline, la loyauté et l'esprit d'équipe. Ces valeurs doivent être respectées envers les coachs, les assistants et les autres pratiquants.

Le membre bénéficie des installations, de l'enseignement et de l'encadrement de Martial Spirit selon la formule choisie lors de son inscription.

Le matériel et les infrastructures doivent être utilisés avec soin. Toute détérioration volontaire ou par négligence pourra être facturée au membre.

### 2. ADHÉSION ET DURÉE DU CONTRAT

Le contrat d'abonnement est personnel, nominatif et non transmissible.

L'abonnement est conclu pour la durée choisie lors de l'inscription. Il est renouvelé automatiquement à son échéance, sauf résiliation écrite notifiée au minimum un mois avant la date d'échéance.

Les responsables se réservent le droit d'exclure tout membre sans remboursement si son comportement est nuisible au club, à ses membres ou s'il ne respecte pas les règles internes.

Aucun dédommagement ne sera accordé en cas d'annulation ou de modification d'un cours pour des raisons indépendantes de la volonté de Martial Spirit. Un cours de remplacement pourra être proposé lorsque cela est possible.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrêt volontaire de l'activité en cours de période. Une demande exceptionnelle pourra être examinée par écrit par le comité, au cas par cas.

### 3. ACCIDENT ET SERVICE MILITAIRE

Le report de l'abonnement est possible uniquement en cas d'accident, sur présentation d'un certificat médical, ou de service militaire, sur présentation de l'ordre de marche.

Dans ces cas, l'abonnement pourra être prolongé pour une durée équivalente à la période d'absence justifiée.

### 4. PAIEMENT

Le paiement de la cotisation est demandé lors de l'inscription ou du renouvellement de l'abonnement, après le début des cours, et peut intervenir à l'issue d'un premier cours d'essai offert le cas échéant.

En cas de renouvellement, le tarif appliqué est celui en vigueur à la date du renouvellement.

Des arrangements de paiement peuvent être accordés selon la formule choisie : trimestriel en 2 mensualités consécutives, semestriel en 2 mensualités consécutives, annuel en 3 mensualités consécutives.

En cas de retard de paiement, Martial Spirit se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès aux cours et d'engager, si nécessaire, des procédures de recouvrement. Les frais liés aux rappels et au recouvrement peuvent être supportés par le membre.

Le membre reste redevable de l'intégralité du montant de l'abonnement souscrit.

## **5. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES**

La pratique des arts martiaux et du conditioning comporte des risques. Martial Spirit et ses coachs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de dommage causé entre membres ou de perte ou vol d'effets personnels.

Le membre doit être personnellement assuré contre les risques d'accident et, le cas échéant, disposer d'une assurance responsabilité civile.

En acceptant ces conditions, le membre déclare être apte à la pratique sportive. Toute omission concernant un problème de santé, une pathologie ou une limitation importante pourra entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.

Le membre est également responsable des dommages causés aux installations ou au matériel et doit assumer les frais de réparation ou de remplacement correspondants.

## **6. DIVERS**

Martial Spirit se réserve le droit de modifier les horaires, le planning, le contenu des cours ou d'effectuer un remplacement de coach lorsque cela est nécessaire.

Le planning officiel est celui communiqué par les canaux officiels de Martial Spirit.

Le membre est tenu d'informer Martial Spirit de tout changement de données personnelles utiles au contrat.

Les photos et vidéos prises lors des entraînements, camps ou événements peuvent être utilisées à des fins de communication, sauf opposition écrite du membre ou de son représentant légal.

Pour les membres mineurs, le représentant légal est responsable du respect des présentes conditions.

## **7. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE**

Les présentes conditions contractuelles et les contrats d'adhésion conclus en vertu de celles-ci sont soumis exclusivement au droit suisse.

Le for juridique est fixé dans le canton de Vaud, sous réserve de toute disposition légale impérative applicable.

**Lu et approuvé lors de l'inscription.**